

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du Jeudi 24 septembre 2015**

L'an Deux mille quinze le 24 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

**Etaient présents** : M. LATIL, M. BEGUE, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, Mme PATIN, Mme HAMON, M. VIBOH, M. HAYAT, M. BERTHON, M. MUZAS, M. CANAC, Mme DUPUIS

**Etaient absents** : M. MEUNIER a donné pouvoir à Mme CHAVILLON  
Mme GUIRAL a donné pouvoir à Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	17 septembre 2015
Nombre de membres présents	13	Date de l'affichage	17 septembre 2015
Nombre de membres votants	15		

Madame le Maire ouvre la séance à 20h32 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

**Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme BRUNET propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

**Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **15 voix POUR**.

**Point N° 3 : Suite à la démission de Mr Muzas, élection d'un nouveau membre pour siéger à la Caisse des Ecoles**

Madame le Maire indique avoir reçu en date du 8 septembre 2015 la lettre de démission de M. Muzas au poste qu'il occupait à la Caisse des Ecoles.

**CDE:** M. VIBOH propose sa candidature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable  
**15 VOIX POUR** à l'unanimité des présents et représentés

#### **Point N° 4 : Décision Modificative «chapitre 14 » budget Commune**

Après vérification de nos prévisions budgétaires au 014, la Trésorerie nous demande de bien vouloir soumettre au vote du conseil municipal une Décision Modificative visant à prévoir des crédits suffisants au chapitre 014, dépenses de fonctionnement, afin de valider les dépenses du FNGIR et du FPIC.

Chapitre	Article	Budgétisé	Encours	Décisions Modificative	Solde
Chap. 11 Charges à caractère général	Art. 6226: Honoraires	14 000,00	5 655,48	- 600,00	5 055,48
Chap. 14 Atténuation de produits	Art. 73925 FPIC	14 000,00	0,00	+ 600,00	14 600,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la décision modificative pour un montant de 600.00 €

15 VOIX POUR à l'unanimité des présents et représentés

#### **Point N° 5 : Décision Modificative «chapitre 10 » budget Commune**

Après vérification de nos prévisions budgétaires au chapitre 10, la perception nous demande de bien vouloir soumettre au vote du Conseil Municipal une Décision Modificative visant à prévoir des crédits suffisants au chapitre 10, recettes d'investissement, afin de valider les dépenses de la Taxe Locale d'Equipement, suite à un trop-perçu de 1 €.

Chapitre	Article	Budgétisé	Encours	Décisions Modificative	Solde
Chap. 10 Dotations	Art 10223 : TLE	0,00	0,00	+ 1,00	1,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la décision modificative pour un montant de 1.00 €

15 VOIX POUR à l'unanimité des présents et représentés

#### **Point N° 6 : Remboursement sinistre vestiaires**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre survenu le 7 avril 2015 aux vestiaires du stade de foot, et soumet la proposition d'indemnisation de GAN ASSURANCES, pour la somme de 2 158.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le chèque d'indemnisation de GAN ASSURANCES, (chèque de banque GROUPAMA Banque) d'un montant de 2 158.30 Euro.

Conseil Municipal 24 septembre 2015

## **Point N° 7 : Mise en place du calendrier Ad'Ap commune**

Madame le Maire indique aux élus que le projet de loi pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a été adopté. Parmi les mesures : la création des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permettra aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005 de s'engager dans un calendrier précis. L'Ad'AP est un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète.

Les projets Ad'AP devront être validés par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. L'Ad'AP est un engagement irréversible. Un dossier validé devra être mené à son terme. Pour cela le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières graduées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

L'agenda d'accessibilité programmée comporte un état des lieux du patrimoine bâti sur lequel il porte et présente, selon une programmation s'étalant sur une à trois périodes dans les conditions prévues à l'article L.111-7-6, chaque période comportant une à trois années, les travaux ou autres actions nécessaires pour le mettre en conformité avec les exigences prévues aux premiers et deuxièmes alinéas de l'article L.111-7-3. Sont précisés dans cette programmation les travaux et autres actions que le propriétaire ou l'exploitant s'engage à mettre en oeuvre dès la première année et les établissements recevant du public faisant l'objet de travaux ou d'autres actions de mise en accessibilité sur chacune des autres années de la première période et sur chacune des périodes ultérieures, ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements correspondants et la répartition du financement. Il comporte également la liste des dérogations aux règles d'accessibilité prévues à l'article L.111-7-3 susceptibles d'être demandées (désormais 4 cas de dérogations possibles).

Voici l'Ad'Ap tel qu'il a été réalisé avec le concours de la société Liberté.Accessibilité.Handicap

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité 15 voix POUR

■ DECIDE la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé Ad'AP tel qu'explicité ci-dessous

## Proposition de répartition des investissements par année

### AUTEUIL LE ROI

	Agenda d'accessibilité programmée	Travaux HT
	<b>ANNEE - N</b>	
1	MAIRIE	210 €
2	EGLISE	
3	BIBLIOTHEQUE	360 €
4	CANTINE	
5	ECOLE	
6	STADE – WC PUBLIC	
	coût HT	<b>570 €</b>

	<b>ANNEE – N+1</b>	
1	MAIRIE	1 010 €
2	EGLISE	
3	BIBLIOTHEQUE	1 200 €
4	CANTINE	320 €
5	ECOLE	
6	STADE – WC PUBLIC	
	coût HT	<b>2 530 €</b>

	<b>ANNEE – N+2</b>	
1	MAIRIE	
2	EGLISE	
3	BIBLIOTHEQUE	
4	CANTINE	
5	ECOLE	5 250 €
6	STADE – WC PUBLIC	4 320 €
	coût HT	<b>9 570 €</b>

<b>Coût estimatif total HT des investissements</b>	<b>12 670 €</b>
--	-----------------

### **Point N° 8 : Mise en place du calendrier Ad'Ap commerce**

Voici l'Ad'Ap tel qu'il a été réalisé avec le concours de la société Liberté.Accessibilité.Handicap

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité 15 voix POUR

DECIDE la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé Ad'AP tel qu'explicité ci-dessous

### **Tableau récapitulatif et proposition de répartition des investissements par année pour le Relais d'Auteuil**

<b>Agenda d'accessibilité programmée</b>	<b>Travaux HT</b>
<b>ANNEE - N</b>	
<b>coût HT</b>	<b>390 €</b>

<b>ANNEE - N+1</b>	
<b>coût HT</b>	<b>520 €</b>

<b>ANNEE - N+2</b>	
<b>coût HT</b>	<b>280 €</b>

<b>Coût estimatif total HT des investissements</b>	<b>1 190 €</b>
--	----------------

### **Point N° 9 : Mise en place du calendrier Ad'Ap SIFAA**

L'Ad'Ap du SIFAA a été préparé avec le concours de la société Liberté.Accessibilité.Handicap et est présenté au Conseil Municipal afin qu'il ait une visibilité des travaux à mettre en place sur la commune. Le SIFAA étant un syndicat à part entière, ce dernier prendra la délibération qui s'impose en terme d'Ad'Ap.

### **Point N° 10 : DETR 2015, réhabilitation de l'école SULLY**

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la réhabilitation de l'école SULLY,  
Après avoir pris connaissance des modalités d'obtention de la D.E.T.R, exercice 2015,  
circulaire préfectorale N° 000839 du 31 juillet 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **15 Voix POUR**  
Conseil Municipal 24 septembre 2015

**ADOPTÉ** l'avant-projet de construction d'une micro-crèche 10 berceaux temps pleins pour un montant de 386 787 € HT soit 464 145 € TTC,

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R, programmation 2015,

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

- ✓ Travaux Ecole 265 000 € HT
- ✓ Subvention 30 % 79 500 €
- ✓ Reste à charge de la Commune 185 500 € HT

DIT que la dépense sera imputée au 2315 en dépenses d'investissement, opération 180.

**Point N° 10 : D.I.A**

Tableau des DIA présenté au conseil municipal du jeudi 24 septembre

Lieu	Date	Parcelle	Superficie en M <sup>2</sup>	Prix de vente en €	Prix au m <sup>2</sup>	Usage
2 ROUTE DE MONTFORT	05/08/2015	D121/D595 /D596	948	337 000,00	355,49 €	Bâti
38 GRANDE RUE	11/082015	D846/D849	1286	120 000,00	93,31 €	Non bâti
2 GRANDE RUE	19/08/2015	ZA258/D8 8/D675	1080	200 000,00	185,19 €	Bâti
46 GRANDE RUE	23/07/2015	D809/D801 2	619	440 000,00	710,82 €	Bâti
LE CAVALIER ST SANCTIN	20/08/2015	A55/67/68/ 113/ 117/116/11 8/126/142/ 819 à 830	26503	490 000,00	18,48 €	Bâti et non Bâti

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les parcelles présentées dans le tableau ci-dessus**

**Point N° 11 : Vote pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération « Rambouillet territoires » au sein du SITERR**

Vu la délibération n° CC1502AD04 du 9 février 2015 du conseil communautaire sollicitant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération auprès du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de RAMBOUILLET pour l'ensemble des communes du territoire

Considérant que le Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de RAMBOUILLET doit accepter cette demande d'adhésion pour l'ensemble des communes du territoire afin que le fonctionnement actuel ne soit pas modifié,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES" auprès du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de RAMBOUILLET, 15 voix POUR.

### **Point N° 12 : Questions diverses**

**EMBAUCHE** : la commune est à la recherche d'une solution pour pallier l'absence en maladie d'un des cantonniers. Un dossier est ouvert à Pôle Emploi dans l'optique d'une embauche d'un contrat aidé, ce qui permettrait à la commune d'être exonérée des taxes à 80 %. Il est également envisagé de se renseigner pour l'embauche d'un apprenti, mais cela suppose un tutorat et l'absence de l'apprenti pendant les semaines où il est en cours.

**STAGIAIRE CFA** : la commune a pris en stage annuel une jeune fille de 15 ans qui va aider à l'école maternelle. Aucun coût de personnel pour la commune.

**PLU** : une réunion publique de concertation aura lieu mardi 29 septembre à la salle des fêtes

**SEUILS DES MARCHES PUBLICS** : à compter du 1<sup>er</sup> octobre, le seuil des marchés publics passe à 25 000 € au lieu de 15 000 €, ceci afin de faciliter l'accès des PME à la commande publique.

**REPAS DES ANCIENS** : le repas des anciens aura lieu le samedi 10 octobre à midi, à la salle des fêtes.

**EVENEMENT RUGBY** : il est prévu de se rencontrer à la salle des fêtes le dimanche 11 octobre pour le dernier match de poule de l'équipe de France de rugby.

**VIDE GRENIER** : le vide grenier se tiendra le dimanche 4 octobre.

**POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE** : 4 classes pour l'année scolaire.

2 TNI ont été installés en début d'année, le corps enseignant remercie chaleureusement la commune pour cette action.

Les fenêtres du RDC et du dortoir ont été changées et équipées en volets roulants, ce qui apporte énormément de confort en terme de chaleur et de luminosité.

En ce qui concerne le PPMS, les nouvelles fenêtres sont aux normes.

72 enfants fréquentent les TAP. Une nouvelle embauche d'un intervenant en musique. L'ATSEM qui a été embauché à temps complet cette année s'occupe des TAP et assure une animation avec les enfants le vendredi après-midi.

Nous faisons appel au volontariat des auteuillois pour encadrer les enfants lors du trajet « école-salle des fêtes », aller et retour, le vendredi après-midi. Les personnes intéressées peuvent envoyer un mail à Laure Guiral : [guiral.laure@gmail.com](mailto:guiral.laure@gmail.com).

**VENDANGES** : les vendanges auront lieu le samedi 26 septembre.

**GOUTER** : Véronique Listrat organise un goûter vendredi 25 septembre pour l'ensemble des parents d'élèves. C'est organisé par les P'tites Frimousses et les délégués de parents d'élèves.

**DEGAT DES EAUX** : nous avons eu un DDE au relais d'Auteuil, début septembre. Un dossier est ouvert auprès de notre assurance, une réunion d'expertise est prévue le 12 octobre 2015. Des travaux sont à prévoir.

**TRACTS BOITE AUX LETTRES** : merci de remplir le nombre de boites aux lettres qui vous incombent lors de la distribution des tracts communaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H55

Marie-Christine CHAVILLON  
Maire d'Auteuil-Le-Roi